



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 202-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.271

Déposée le : 11.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gerber (Schüpfen, Le Centre) (porte-parole)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Schär (Schönried, PLR)
Baumann (Münsingen, UDF)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)

Cosignataires : 15

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 30.11.2023

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Non à une décision autonome sur la fusion entre les SPU et le CPM

Le Conseil-exécutif est chargé d'accompagner les négociations relatives à la fusion entre les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) et le Centre psychiatrique Münsingen (CPM) en suivant les lignes directrices suivantes :

1. La décision n'est pas prise de façon autonome par les SPU et le CPM, mais par le propriétaire (soit le canton de Berne).
2. Le Conseil-exécutif est chargé de consigner et d'évaluer le résultat des négociations relatives à la fusion dans un rapport ainsi que de décider, sur la base de ce rapport, de la suite de la procédure.
3. Le rapport devra en particulier faire état des répercussions sur le personnel ainsi que sur la structure des coûts et des recettes, pour le domaine universitaire d'un côté et celui des soins de base de l'autre.
4. Le rapport présentera en outre dans quelle mesure les immeubles détenus en droit de superficie seront encore nécessaires à moyen et long terme après la fusion et ce qu'il devra advenir des éventuels biens immobiliers qui ne seront plus nécessaires.
5. Le Conseil-exécutif est chargé de soumettre le rapport au Grand Conseil.

Développement :

La réponse détaillée du Conseil-exécutif à la motion 092-2023 « Fermetures d'hôpitaux : il est temps que le Conseil-exécutif procède à une analyse » montre clairement que la fusion entre l'hôpital universitaire de l'Île et le Spital Netz Bern AG (SNB AG) a soulevé des questions qui ont suscité de vives réactions au sein de la société et du Grand Conseil.

Voici quelques chiffres-clés à ce propos :

- seuls 43 % des collaboratrices et collaborateurs de Münsingen/Tiefenau travaillaient toujours au sein du groupe de l'Île au 28 juin 2023, ce qui signifie que près de 550 personnes vont quitter le groupe ;
- lors de la fermeture de l'hôpital Ziegler déjà, le groupe n'avait pu garder que la moitié des 600 collaboratrices et collaborateurs dans ses rangs. Résultat, le groupe de l'Île a déjà perdu plus de 800 employées et employés qualifiés ;
- si tous les cas sont transférés à l'Université, les contributions récurrentes des impôts et des caisses-maladie coûteront des millions supplémentaires au canton en raison des tarifs plus élevés.

Il faut en tirer les enseignements suivants :

Il est évident qu'une étroite collaboration voire une fusion sur un pied d'égalité entre l'Université et les soins de base est compliquée. Les missions et cultures différentes sont déterminantes pour savoir si, en tant que professionnelle ou professionnel de la santé, je veux travailler en milieu universitaire ou non.

Il est certainement possible d'améliorer la répartition des tâches dans la chaîne de soins entre les deux partenaires. Une fusion des SPU et du CPM ne garantit en revanche pas de meilleurs soins, la sécurité du financement, la solution à la pénurie de personnel qualifié ou la rénovation des bâtiments.

Pour les raisons évoquées, il est nécessaire de présenter dans le rapport l'offre de soins, la stratégie du personnel ainsi que la stratégie immobilière.

L'avis des conseils d'administration concernés doit être complété. Les autorités politiques doivent assumer leur responsabilité : elles doivent analyser les résultats des négociations relatives à la fusion et prendre une décision.

Le canton participe à 100 % aux SPU SA et au CPM SA et doit par conséquent prendre les choses en main sans tarder et accompagner la fusion de près.

Motivation de l'urgence : selon les présidences des deux conseils d'administration, la décision tombera le 6 novembre 2023 déjà. Le Conseil-exécutif devrait être informé à ce sujet le 20 décembre 2023, mais aucune information au Grand Conseil n'est prévue.

Destinataire

- Grand Conseil